



## Bilan : interdiction de fumer

Rubrique : actualités - Date : lundi 30 avril 2007

---

L'AFP consacre plusieurs dépêches au premier bilan sur l'interdiction de fumer, trois mois après l'entrée en vigueur du décret.

Une première dépêche est consacrée aux chiffres de l'OFT (Observatoire français de prévention du tabagisme), communiqués hier par le ministère de la Santé. Ainsi, « la proportion de salariés déclarant travailler dans des lieux totalement non-fumeurs a quasiment doublé depuis la mise en place de l'interdiction de fumer dans les entreprises, passant de 42% en janvier à 71% en février et 80% en mars. La proportion atteint même 91% dans les établissements scolaires et 84% dans les établissements de santé ». « La progression est également significative pour le secteur des cafés, hôtels, restaurants, discothèques (CHRD), où l'interdiction de fumer n'entrera pourtant en vigueur qu'au 1er janvier 2008 : 44% des salariés déclaraient travailler dans des lieux totalement non-fumeurs en mars contre 25,3% en janvier. » Toujours selon l'OFT, la pollution de l'air (particules fines) mesurée dans les établissements (hors CHRD) a baissé, passant de 16% en janvier à 10% en mars.

La dépêche fait également état des ventes de cigarettes et de substituts nicotiques, avec les chiffres fournis par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) : « les ventes de médicaments d'aide à l'arrêt du tabac ont augmenté de 60,5% au premier trimestre 2007 par rapport au 1er trimestre 2006. L'activité des consultations de tabacologie est en augmentation de 25% ». Quant à la vente de cigarettes, elle a diminué de 1,2% en février 2007 par rapport à février 2006 et de 1,5% en mars 2007 par rapport à mars 2006, selon l'OFDT. Autres chiffres donnés par l'AFP : selon l'Assurance maladie, 42.600 personnes ont bénéficié du forfait de 50 euros mis en place depuis le 1er février pour la prise en charge des traitements de sevrage tabagique, pour un coût de 1,6 million d'euros. Enfin entre le 1er février et le 23 avril, le site internet [www.tabac.gouv.fr](http://www.tabac.gouv.fr) a cumulé 310.368 visites, avec une baisse progressive de son audience. Les appels reçus par la ligne Tabac Info Service (0825 309 310) sont également en décline, avec 3.323 appels en mars.

Une autre dépêche donne la parole aux acteurs de la lutte contre le tabagisme, interrogés par l'AFP. Si tous considèrent que ces trois premiers mois se sont bien passés, ils sont en revanche plus inquiets sur la prochaine étape de l'interdiction, en janvier 2008, qui s'appliquera aussi aux cafés, restaurants et discothèques. Le Pr Gérard Dubois, président de l'Alliance contre le tabac, note que l'adhésion est moins forte et craint « des affaires montées de toutes pièces, des fausses querelles ». Gérard Audureau, président de Droits des Non-fumeurs, déplore le retard de 11 mois pour les lieux de convivialité, « très préjudiciable à la mesure. En revanche, le Pr Henri Pujol, président de la Ligue contre le Cancer estime qu'« en tant que mesure de société, de changement des habitudes, l'étaler sur une année, je crois que cela a été une bonne chose ».

Une autre dépêche enfin est consacrée à l'application du décret dans quelques grandes entreprises, avec le constat que « les entreprises se sont plutôt bien adaptées, même si salariés et syndicats restent parfois inquiets sur l'évolution de cette interdiction ». « Il y a une tolérance pour que les salariés puissent sortir, mais jusqu'à quand ? » s'inquiète ainsi un délégué CGT de LCL (ex Crédit Lyonnais). A la Fnac, un délégué Sud évoque « des situations pas bien vécues, des arrêts de travail, du stress ». Un délégué CGT de chez GDF souligne le manque de « zones fumeurs adaptées ». L'AFP indique que « rares sont en effet les entreprises qui ont installé un fumoir hermétique, permis par la loi mais

## **Bilan : interdiction de fumer**

---

techniquement compliqué ». Sur ce bilan de 3 mois, « les problèmes, constate l'AFP reprenant l'analyse de la direction générale du travail, concernent surtout les temps de pause, le risque d'accidents pour les salariés fumant dans la rue, ou les entreprises qui vont au-delà de la loi en interdisant la cigarette dans toute leur enceinte ».